

**BIEN VIVRE
SES ANNÉES SÉNIORS.
TOUT SAVOIR SUR
LA TÉLÉASSISTANCE**



La sécurité renforcée -
Simple comme un coup de fil !

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
S'ENGAGE POUR LES SÉNIORS**

ÉDITO



Chacun de nous, quel que soit son âge, sa situation physique, est attaché à son mode de vie, à son domicile et à son autonomie. Cependant, à un âge avancé ou en situation d'invalidité, il n'est pas facile de rester chez soi en toute sécurité.

C'est pourquoi, le Conseil départemental propose un dispositif de téléassistance afin d'accompagner les séniors et les personnes en situation de handicap.

La téléassistance est un moyen d'alerte accessible et fiable qui contribue à assurer une tranquillité d'esprit à son utilisateur ainsi qu'à ses proches.

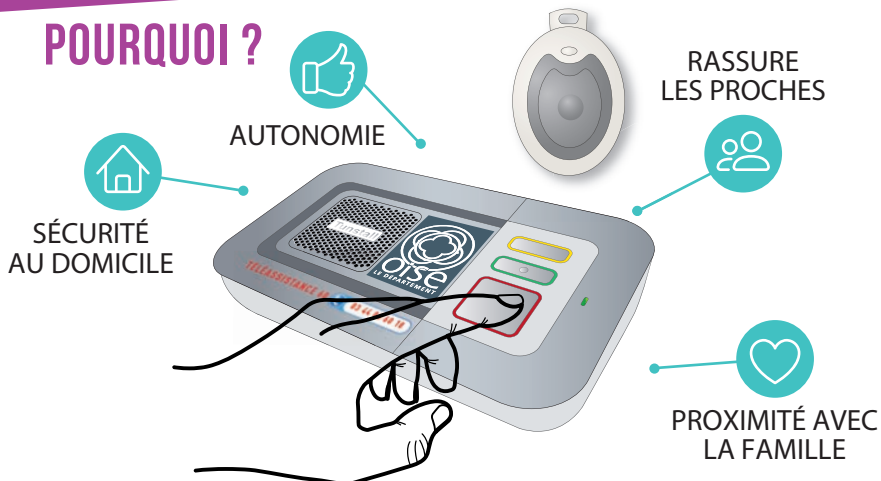
Vous trouverez dans cette plaquette, toutes les informations utiles et pratiques pour découvrir la téléassistance et les démarches pour y adhérer.

Sophie LEVESQUE

Vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise
chargée des personnes âgées et des personnes handicapées



POURQUOI ?



COMMENT ÇA MARCHE ?

Le dispositif se présente en 2 éléments :

- un terminal, avec un bouton d'appel d'urgence rouge, connecté à une prise secteur et relié à votre ligne téléphonique ;
- un déclencheur personnel étanche qui peut être porté en collier ou en bracelet.

En cas de besoin, appuyez sur le bouton de votre médaillon ou sur le combiné pour déclencher l'assistance.

La téléassistance, c'est une sécurité renforcée. En cas de chute ou de danger, la téléassistance vous met en relation avec une plateforme d'écoute. Le professionnel de l'écoute évaluera et transmettra votre demande aux personnes par ordre de priorité dans votre dossier d'abonnement et habilitées à pénétrer dans votre logement pour intervenir auprès de vous pour vous secourir.

POUR QUI ?

- Les Oisiens âgés de plus de 65 ans
- Les personnes en situation de handicap dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80%
- Les personnes de moins de 65 ans atteintes d'une maladie grave



COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

- **Par courrier**, à la Direction de l'Autonomie des Personnes (adresse ci-dessous) en complétant dûment votre dossier d'inscription téléchargeable sur oise.fr ou à retirer dans l'une des Maisons Départementale de la Solidarité (MDS).

Conseil départemental de l'Oise

Direction de l'Autonomie des Personnes

1, rue Cambry - CS 80941 - 60024 Beauvais Cedex

- **Par téléphone** au **03 44 06 60 18**

Suivez-nous sur :

oise.fr

